

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° FIN 33**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES**■ **SERVICE FINANCES****9256****6 - Mission Ressources et Europe**
66 - Sécurité et incendie

Ce rapport regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la sécurité des personnes et des biens pour les programmes départementaux suivants :

- Programme 551 - Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS),
- Programme 552 - Aide à l'accueil des gendarmeries (biens départementaux).

551 – PROGRAMME SDIS

L'article 59 de la loi n°2004-811 de Modernisation de la Sécurité civile du 13 août 2004 stipule que « *La contribution du département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil général au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci. Les relations entre le département et le service départemental d'incendie et de secours et, notamment, la contribution du département, font l'objet d'une convention pluriannuelle* ».

Depuis 2007, deux conventions ont été contractualisées avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle (*convention 2007/2010 puis convention 2011/2015*).

La convention 2011/2015 étant échuë, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention avec le SDIS de Meurthe-et-Moselle sur la période 2016/2021.

Suite au conseil d'administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle du 25 février 2016, l'établissement public a transmis au Conseil départemental son rapport d'Orientation Budgétaire 2016 en tant que rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles de l'établissement pour l'exercice 2016.

En conséquence, je vous propose ci-après le projet de convention pluriannuelle 2016/2021. Ce projet de convention fera l'objet d'une instruction préalable par le comité technique de suivi de la convention pluriannuelle SDIS 54 / Département de Meurthe-et-Moselle réuni le 7 mars 2016.

En termes budgétaires, une autorisation d'engagement P551E06 2016-2021 SDIS avait été ouverte lors de la session du 23 novembre 2015 pour un montant de 120,2 M€ permettant le versement par anticipation de la participation départementale pour le 1er trimestre 2016 afin que le SDIS 54 puisse disposer d'une trésorerie suffisante dès le début de cette année 2016.

Compte-tenu du projet de convention ci-après annexé, je vous propose de porter le montant de l'AE P551E06 à 128,8 M€ sachant qu'un bilan de cette convention sera fait chaque année par le comité technique de suivi.

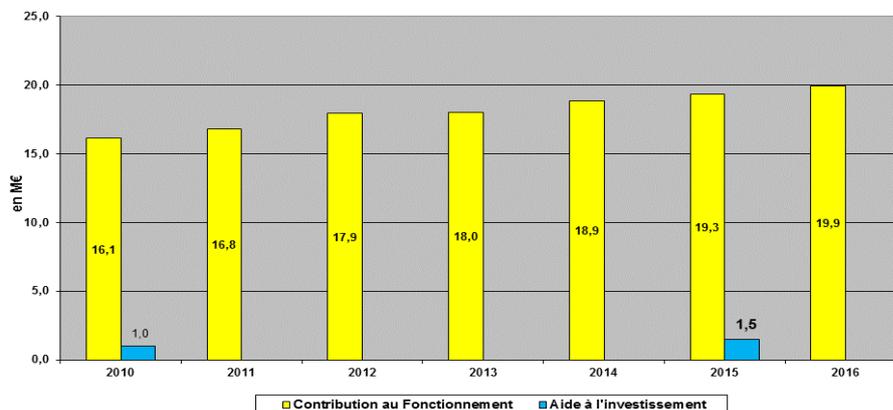
Ce montant prévisionnel d'engagement du conseil départemental reste subordonné à la reprise effective du financement du RSA par l'Etat et à l'amélioration de la situation budgétaire spécifique des départements.

Ce projet de convention sera également proposé au Conseil d'administration du SDIS qui se réunira le 31 mars 2016.

Pour 2016, il est proposé que la participation du département au budget de fonctionnement du SDIS soit fixée à **19 920 000 €** soit une augmentation de **+3,0%** par rapport à la participation départementale 2015. A noter que les participations des communes et des intercommunalités au titre des contingents incendie évolueront quant à elle de **+1,0%**. La participation départementale permettra de financer la prise en compte de l'évolution des charges de personnel (*garantie vieillesse technicité, revalorisation des astreintes de sapeurs pompiers volontaires, mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des effectifs emploi et compétences*) et des dépenses courantes du SDIS suivant un échéancier à ajuster en fonction des possibilités budgétaires.

Enfin, vous trouverez ci-après pour information le rappel des contributions départementales au budget du SDIS depuis 2010 tant en fonctionnement qu'en investissement :

Contribution départementale annuelle au budget du SDIS de Meurthe-et-Moselle



5.52 – PROGRAMME D’AIDE A L’ACCUEIL DES GENDARMERIES

Le programme d'aide à l'accueil des gendarmeries concerne l'entretien maintenance des dix sept gendarmeries départementales. Pour 2016, les crédits totaux proposés s'élèvent à 380 000 €

Fonctionnement

Il est proposé l'inscription de 80 000 € au titre de la gestion des travaux urgents relevant de la responsabilité du propriétaire. Il s'agit de la reconduction de la somme obtenue au cours des dernières années et qui correspond au niveau des demandes nécessaires, compte tenu de l'état patrimonial.

Investissement

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 300 000 € au titre du programme d'entretien maintenance des gendarmeries.

Le programme 2016 prévoit plusieurs opérations de maintenance et rénovations thermiques des locaux (principalement des logements de fonction), et intègre par ailleurs une provision pour la mise en accessibilité des locaux d'accueil au public, conformément au calendrier d'accessibilité programmé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Jeu**di 17 Mars 2016 est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, M. BLANCHOT Patrick, Mme PAILLARD Catherine et M. PENSALFINI Eric, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. ARIES Christian, Mmes MAYEUX Sophie, LASSUS Anne et MARCHAL-TARNUS Corinne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 33 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 66 - SECURITE ET INCENDIE

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 33 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- actualise l'autorisation d'engagement n°P551 E03 relative à la contribution de fonctionnement du département de Meurthe-et-Moselle au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la convention pluriannuelle 2016/2021 SDIS 54 - Département de Meurthe-et-Moselle à hauteur de 128 850 000 €

- arrête la contribution départementale 2016 du département de Meurthe-et-Moselle au budget du SDIS à 19 920 000 € imputée sur la ligne budgétaire chapitre 65, article 6553 sous fonction 12, conformément à l'échéancier ci-après :

**Echéancier 2016 de versement de la participation
départementale de fonctionnement au SDIS 54**

en €

15/02/2016	3 222 600
15/03/2016	1 611 300
01/04/2016	1 676 000
02/05/2016	1 676 000
01/06/2016	1 676 000
01/07/2016	1 676 000
01/08/2016	1 676 000
01/09/2016	1 676 000
03/10/2016	1 676 000
02/11/2016	1 676 000
01/12/2016	1 678 100
TOTAL 2016	19 920 000

- inscrit pour le programme 552 - Aide à l'accueil des gendarmeries des crédits d'investissement à hauteur de 300 000 € et de fonctionnement à hauteur de 80 000 €

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet du budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	5 Ressources		
Pol. Sect.	55 Sécurité et incendie	19 416 000	20 000 000
Programme	P551 - 551 SDIS	19 336 000	19 920 000
Programme	P552 - 552 Entretien des bâtiments de gendarmerie	80 000	80 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	80 000	80 000
65	Autres charges de gestion courante	19 336 000	19 920 000
TOTAL		19 416 000	20 000 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	5 Ressources		
Pol. Sect.	55 Sécurité et incendie	2 000 000	300 000.00
Programme	P551 - 551 SDIS	1 500 000	0
Programme	P552 - 552 Entretien des bâtiments de gendarmerie	500 000	300 000

Imputation	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	50 000	0
204	Subventions d'équipement versées	1 500 000	0
21	Immobilisations corporelles	450 000	300 000
23	Immobilisations en cours	0	0
TOTAL		2 000 000	300 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	5 Ressources		
Pol. Sect.	55 Sécurité et incendie	1 160 000	1 170 000
Programme	P552 - 552 Entretien des bâtiments de gendarmerie	1 160 000	1 170 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2014	Proposition du Président CP 2015
75	Autres produits de gestion courante	1 160 000	1 170 000
TOTAL		1 160 000	1 170 000

Lors du vote correspondant, M. BRUNNER déclare ne pas prendre part au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN